



Entrepreneuriat. Un plan Marshall pour booster la TPME

Des procédures allégées de constitution et de garantie, bénéficiant d'une gratuité, au départ, des frais de constitution de dossier et assorties de faibles taux d'intérêt seront mises en place. La CCG délègue aux banques l'octroi de garanties pouvant atteindre jusqu'à 80% du montant du crédit.

Mostafa Bentak

m.bentak@leseco.ma

C'est lundi, au palais royal de Rabat, que les trois conventions ayant trait au programme intégré d'appui et de financement des entreprises ont été signées. Elles donnent désormais de la substance aux orientations exprimées par le souverain le 11 octobre 2019 à l'ouverture de l'actuelle session parlementaire. Il s'agissait principalement de faciliter l'accès au financement aux TPME dans un contexte marqué par la frilosité des banques. Celles-ci exigeaient souvent des garanties que les petites entreprises n'avaient pas forcément, ce qui limitait drastiquement l'acte d'entreprendre alors que le pays en avait besoin, à plus forte raison qu'il s'inscrit désormais dans une large réflexion sur son modèle de développement. Lors de sa présentation à la presse des mesures phares du PLF 2020. Mohamed Benchaâboun s'est fait un point d'honneur à expliquer la raison d'être du nouveau Fonds d'appui à l'entrepreneuriat qui sera financé à parts égales entre les banques et l'État à raison de 6 MMDH sur trois ans. Cela a été, en effet, l'une des annonces phares du ministre des Finances qui a injecté une dose d'espoir aux jeunes porteurs de projets.

Comment séduire l'informel

Mais depuis le discours royal, plusieurs réunions ont été tenues entre le gouvernement, Bank Al-Maghrib (BAM) et le secteur bancaire pour fignoler un draft qui allait ensuite déboucher sur le programme intégré. Ce dernier s'articule autour de trois principaux axes, à savoir le financement de l'entrepreneuriat, la coordination des actions d'appui et d'accompagnement de ce dernier au niveau des régions. et enfin l'inclusion financière des populations rurales. Par ailleurs, le programme comporte plusieurs mesures destinées à contenir et à dépasser les difficultés qui entravent l'accès au financement des jeunes porteurs de

projet et des très petites et petites entreprises. Le ministre a précisé, lors de la présentation devant le souverain, qu'outre les TPME, le fonds d'appui bénéficiera également aux entreprises exportatrices, principalement vers l'Afrique, et favorisera l'intégration économique et professionnelle des travailleurs du secteur informel. Il aura, dans ce sens, un effet d'entraînement permettant aux structures agissant dans l'informel de profiter des avantages financiers et d'accompagnement. Cela pourrait induire une migration dans le formel de manière

000

Le Fonds d'appui à l'entrepreneuriat sera financé à parts égales entre les banques et l'État à raison de 6 MMDH sur trois ans.

souple. Dans une approche encore plus volontariste, le ministre des Finances a expliqué que son département adoptera, en collaboration avec BAM et le secteur bancaire, une approche basée sur la simplification des procédures, la facilitation des conditions de garantie en éliminant les garanties personnelles, et la réduction des coûts des crédits. Il a par ailleurs fait savoir que ce programme contribuera chaque année à la création d'environ 27.000 nouveaux postes d'emploi et à l'accompagnement de 13.500 entreprises supplémentaires.

Le rural n'est pas en reste

Mais pour mettre toutes les chances du côté de cet ambitieux programme, il sera procédé à la création de commissions au niveau des régions. Elles seront chargées de la coordination et du suivi de l'exécution des mesures relatives à l'accompagnement entrepreneurial. Parallèlement à cela, le ministère des Finances œuvrera avec BAM à l'accélération de la mise en application de la stratégie nationale d'intégration financière avec un intérêt particulier pour le monde rural. Et pour garantir la bonne application du programme, des rapports périodiques seront soumis au souverain. En effet, la gouvernance est l'une des pièces maîtresses de la réussite de ce grand projet. Abdellatif Jouahri, wali de BAM, a pour sa part fait savoir que la Banque centrale a adopté un ensemble de mesures ayant trait à la mise en place d'un mécanisme de refinancement illimité. par elle, de tous les crédits bancaires accordés aux catégories évoquées par le souverain dans son discours, qu'il s'agisse de crédits de fonctionnement ou d'investissement. Ce mécanisme de refinancement bénéficiera également aux financements adressés au secteur agricole et aux projets réalisés en milieu rural, a précisé Jouahri. Il a par ailleurs noté que ce mécanisme vient s'ajouter au programme spécial mis en place en 2012 par BAM portant sur le refinancement direct des crédits bancaires accordés aux TPME.

Les incitations de BAM aux banques

Plus en détail, Jouahri a souligné qu'il s'agit, premièrement, de l'application d'un taux d'intérêt préférentiel de 1.25% dans le cadre du mécanisme de refinancement des banques des catégories cibles, soit 100 points de moins que le taux directeur de BAM (2,25%, ndlr). Et deuxièmement, de la réduction des exigences en fonds propres dans le cadre des règles de précaution appliquées aux banques concernant les crédits qu'elles accordent à ces catégories. C'est, en effet, une formule incitative que la Banque centrale utilise pour pousser les banques à faire le pas et à être plus proactives concernant le financement des TPME. Des rapports détaillés seront soumis par les banques, permettant ainsi de suivre les indicateurs relatifs aux différentes catégories de crédit, leur répartition géographique et sectorielle et, le cas échéant, les raisons du refus du crédit. Il s'agit là d'une révolution dans le modus operandi des banques qui permettra une meilleure lisibilité de l'offre de financement.

Les banques s'ouvrent aux TPME

Pour sa part, Othman Benjelloun, président du Groupement professionnel des banques du Maroc (GPBM), a indiqué que «chacune des banques s'engage à mettre au service des jeunes porteurs de projets et des PME tout l'accompagnement dans la durée qu'ils requièrent, en termes de proximité, d'écoute, d'assistance à la structuration, de formation ou de conseil, dans tous les secteurs

économiques et de toutes les régions du royaume». Pour ce qui est des dispositions pratiques, le responsable a expliqué que les produits offerts aux jeunes entrepreneurs seront simples d'accès et d'utilisation. Et ce, grâce à des procédures allégées de constitution et de garantie, bénéficiant d'une gratuité, au départ, des frais de constitution

des dossiers ainsi que de faibles taux d'intérêt. Selon Benjelloun, les banques s'engagent à ce que les délais de réponse aux entrepreneurs ne dépassent pas trois semaines. Et de noter que ces délais seront d'autant plus facilités que les banques se verront déléguer, par la Caisse centrale de garantie, l'octroi de garanties pouvant atteindre jusqu'à 80%

du montant du crédit. Plus encore, enchaîne le responsable, les entrepreneurs auront un accès élargi aux différents guichets bancaires et aux services financiers en général. Ceci, grâce à un plus grand maillage des localités non encore desservies et aux outils technologiques tels que le mobile banking, la microfinance et la micro-assurance.